



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 10 octobre 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Christian DUCOS, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY); Sabine DEHEZ représentée par Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	29
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	31

N° DEL20241017-018

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SARL UNIPERSONNELLE LICART PATISSERIE A PONTONX-SUR-L'ADOUR

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Tarusate dans le domaine du développement économique,



Vu la délibération en date du 24 octobre 2019 approuvant le règlement de la CCPT d'attribution des aides économiques aux entreprises,

Considérant le dossier de demande d'aide économique complet déposé le 25 septembre 2024 par la chambre des métiers des Landes pour le compte de Monsieur Gaëtan LICART, gérant de la SARL unipersonnelle LICART PATISSERIE,
Considérant qu'il s'agit de la création d'une activité d'atelier de pâtisserie mais que la SARL a bénéficié d'un prêt d'honneur d'un montant de 6 000 € de la part d'Initiative Landes,

Monsieur le Vice-président présente la demande de subvention soumise par Monsieur Gaëtan LICART :

Montant des dépenses HT éligibles : 62 179 €, correspondant à l'acquisition de divers matériels pour l'atelier de pâtisserie, aux travaux d'aménagement du local, et à l'achat d'un poste informatique.

Conformément au règlement communautaire d'attribution des aides économiques aux entreprises, Monsieur le Vice-président propose d'attribuer l'aide suivante qui correspond à 30 % du montant maximal des dépenses subventionnables (fixé à 30 000 €) : 9 000 €.

Il est rappelé que le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, sur présentation des factures acquittées

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

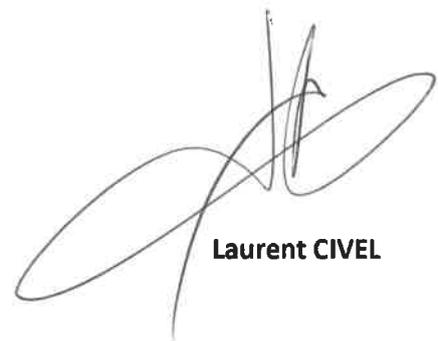
ARTICLE 1 -

L'attribution d'une subvention d'un montant de 9 000 € à la SARL unipersonnelle LICART PATISSERIE.

ARTICLE 2 -

Les crédits seront prélevés à l'article 65742 du budget 2024 de la CCPT

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL